

Thème de la fiche

Entretiens des espaces publics

- 1. Entretien des places publiques**
- 2. Végétalisation des pieds d'arbres**
- 3. Entretien des noues**
- 4. Charte de l'espace public**
- 5. Entretien des pistes cyclables**
- 6. Propreté sur les opérations événementielles (marché, brocante, ...)**
- 7. Gestion des espaces jardins et voirie au niveau de la propreté**
- 8. Procédure hivernale - Fourniture en sel**
- 9. Revêtement sol granit - nettoyage**

Dernière mise à jour : juin 2026

1. Entretien des places publiques

Bruxelles-propreté – 06/11/2018

De plus en plus de places publiques sont rénovées sur le territoire de la Région de Bruxelles Capitale avec un revêtement de pavés (ou dalles) en granit ou en béton. Lorsque j'interroge les bureaux d'étude, ils recommandent un entretien par « lavage doux » c'est-à-dire à pression 80 bars et savon biodégradable.

J'ai deux questions :

- 1) Comment procédez-vous pour l'entretien de places publiques avec revêtement de pavés en granit ou en béton ?
- 2) Avez-vous l'expérience du type d'entretien par « lavage doux » de places publiques ? Si oui, pouvez-vous me donner le mode opératoire, les produits utilisés, le type de machine, le rendement horaire par ouvrier, le résultat (tâches persistantes ?)

Niort – 07/11/2018

Même solution technique à Niort où l'hyper centre a été entièrement piétonnisé et minéralisé par des pavages/dallages en granit, en grès et en calcaire et béton désactivé. Entretien annuel par plusieurs Hydro décapages à l'eau sans produit avec une laveuse CMAR.

Nous avons aussi appliqué en 2016, un traitement hydrofuge qui imprègne les supports minéraux poreux pour les rendre imperméables, hydrophobes et oléfuges. Il rend les matériaux perlant à l'eau tout en conservant les échanges gazeux.

Fournisseur : hydrominéral - tel : 05.49.05.87.14

Applicateur : Viatch – Brive la Gaillarde

Coût au m² pour 15 000m² traité = 2.00 HT

Toulouse – 07/11/2018

Bonjour on pourrait connaître le produit hydroxyde et son efficacité sur les tâches?

Niort – 07/11/2018

L'hydrofuge est un produit préventif et non curatif. Il ne traite pas les tâches mais empêche celles-ci de s'imprégner dans les supports minéraux poreux.

Le prix indiqué au m² est le prix du produit + l'application.

Voir fiche technique en PJ.

Paris – 07/11/2018

Pour l'entretien des espaces minéraux, vous pouvez utiliser des engins de type brosseuse-décapeuse (Aquazura par exemple) ou encore des « cloches haute pression eau chaude » en limitant la pression de sortie à 80 bars.

Ces traitements peuvent entraîner l'apparition de tâches de propreté conduisant de fait à traiter toute la surface.

Châteauroux – 07/11/2018

A Châteauroux nous lavons les places avec une laveuse Cmar équipée d'une cloche aspiratrice.

Pau – 07/11/2018

Pour la ville de Pau, nous entretenons toutes ces placettes minéralisées avec une décapeuse CMAR à cloche et aspiratrice.

De temps à autre on utilise un produit (on asperge à l'aide d'une pompe à dos) pour enlever les tâches d'huile ou de graisse qui persiste. La décapeuse est vraiment efficace et fait bien ressortir le matériau.

La Baule – 07/11/2018

Pour la ville de La Baule-Escoublac, nous utilisons aussi 2 laveuses/décapeuses de la marque CMAR, une NC300 en lavage et une NC250R en lavage/décapage avec ré-aspiration des eaux sales.

Ponctuellement, nous utilisons un décapant de sol, du PRO MACHINE du fournisseur IPC pour retirer des tâches de gras, d'huile ou autre.

L'ensemble de ces actions nous permettent d'avoir de très bons résultats de propreté de nos sols pavés et dallages.

Saint-Quentin – 21/03/2022

La ville de Saint-Quentin est adhérente à l'AVPU depuis l'automne 2021.

Nous souhaitons commencer par revoir notre arrêté municipal de propreté pour spécifier les obligations de la population et la participation citoyenne attendue en la matière, notamment :

- le balayage de trottoirs devant les habitations et commerces
- le désherbage devant les habitations
- le salage et déneigement
- l'interdiction de dépôts sauvages
- l'obligation de ramasser les déjections canines

Avez-vous retravaillé votre arrêté de propreté ?

Avez-vous intégré d'autres éléments ?

Pouvez-vous partager l'arrêté municipal de votre commune dans ce Google groupe ?

LES MUREAUX – 21/03/2022

Veillez trouver ci-joint l'arrêté concernant les obligations de la population concernant l'entretien des trottoirs notamment.

Il date de 1987 et a été remis au gout du jour en 2021. (pièce jointe)

2. Végétalisation des pieds d'arbres

La Baule – 19/03/2021

Nouvelle adhérente à l'AVPU, je recherche des conseils auprès des villes qui auraient mis en place une politique de végétalisation des pieds d'arbres. Malheureusement, de plus en plus de pieds d'arbres ont été bétonnés par la Ville sous la pression des riverains qui trouvaient les pieds d'arbre sales, car non désherbés, non entretenus souvent victimes des déjections canines ou mégots.

Nous devons trouver un compromis. Notre Service espace vert n'aura pas les moyens de fleurir et d'entretenir les pieds d'arbres. Nous devons mener une politique de sensibilisation de la population et peut être un jour arriver à faire entretenir certains pieds d'arbres par les riverains !

Avez-vous des conseils, des retours d'expérience à ce sujet ?

Des revêtements écologiques permettant de favoriser la pénétration de l'eau et les échanges gazeux pour les racines ?

Des plantes qui nécessiteraient très peu d'eau ?

Gravelines – 19/03/2021

Sur certain axe un parrainage d'arbre avec essence à respecter, couvre sol, graminées...

Bruxelles – 19/03/2021

Pour la Ville de Bruxelles, le Service Espaces Verts a mis en place une plateforme pour aider les citoyens dans leurs projets de végétalisation. Vous trouverez plus d'informations sur le site : <https://vegetalisons.bruxelles.be/>

Le Havre – 28/10/2024

Qui procède au nettoyage des pieds d'arbres dans votre Collectivité ? Uniquement la propreté de tous les types de déchets pouvant s'y trouver.

Propreté Urbaine ou Espaces Verts ? Obtenez-vous une cohérence sur la propreté générale des sites concernés svp merci ?

Vincennes – 28/10/2024

Les pieds d'arbres sont nettoyés quotidiennement par le service Propreté urbaine.

Le service Espaces verts s'occupe une fois par an (prestation externalisée) de retirer toutes les grilles d'arbres, de désherber manuellement, de retirer les détritrus inaccessibles sous les grilles et de décompacter le sol.

Mont Saint Aignan – 28/10/2024

Si les pieds d'arbres sont sur surface minérale, c'est la propreté qui s'en occupe (en général, il y a des grilles sur trottoir).

S'ils sont sur un espace vert ou une zone entretenue par le service espace vert, c'est le service espace vert.

La mission consiste en enlèvement des déchets + désherbage si besoin + enlèvement des « gourmands » des arbres qui peuvent gêner la visibilité.

Globalement, il faut souvent rappeler que cette mission est à faire, et certaines zones sont devenues de vrais réservoirs de biodiversité. Étrangement, nous avons peu de réclamations des habitants sur cette question. Je pense qu'il y a une acceptation de la flore spontanée en pied d'arbre.

Nîmes – 28/10/2024

À Nîmes, ce sont les agents de propreté qui assurent le nettoyage des pieds d'arbres.

Dunkerque - 28/10/2024

À Dunkerque, les agents des espaces verts entretiennent les pieds d'arbre.

Mais d'une manière générale, les agents de propreté urbaine sont tenus de les entretenir en cas de présence de macrodéchets, comme c'est le cas pour les massifs EV en général.

Il en est d'ailleurs de même pour les agents EV qui doivent collecter les déchets aux abords des massifs qu'ils entretiennent. L'idée est de raisonner « Chantier propre » et image du service public en général.

Tout est histoire de perception de l'entretien des espaces publics et de l'image de la collectivité que l'on diffuse auprès de nos administrés, même si tout n'est pas « rose ».

Rouen – 7/11/2024

Sur Rouen nous avons revu les périmètres d'intervention depuis quelques semaines. Du fait de la renaturation de l'espace public et de la déminéralisation il était nécessaire de questionner le qui fait quoi du fait de l'évolution de l'espace public.

Nous sommes partis sur une notion simple : La propreté gère la propreté et les EV gère le végétal. En gros, la canette quel que soit l'endroit où elle est, c'est à nous de la ramasser, l'herbe quel que soit l'endroit où elle pousse ce sont les EV qui la gère (en l'enlevant ou pas). Concrètement nous faisons le nettoyage dans tous les espaces publics (y compris jardinière, pieds d'arbres, massifs, parc public ...) et les EV gèrent maintenant le désherbage de l'espace public. A noter tout de même que lors de leur prestation d'entretien les EV ont tout de même toujours l'intervention de propreté à faire si besoin afin par exemple d'éviter de réduire en confettis un paquet de chips qui serait rester dans un espace à faucher.

Pour le moment nous avons nettement amélioré la propreté dans les EV. Pour l'impact sur le désherbage, nous verrons cela courant 2025.

3. Entretien des noues

Romans-sur-Isère – 06/05/2021

Une étude est en cours dans la Drôme sur les coûts d'entretien pour des ouvrages de gestion des eaux pluviales de type « noues ». Les noues sont des ouvrages qui ressemblent à des fossés, mais moins profonds et moins pentus ; elles sont souvent enherbées mais peuvent être aussi végétalisées avec des arbustes ou même des arbres. Les « noues » peuvent se trouver en plein centre-ville, dans des parcs...

L'entretien de ces « noues » incombe aux espaces verts et bien évidemment aux services propreté urbaine. Il nous est demandé de déterminer un coût au m2 sur leur entretien.

Avez-vous déjà réalisé une étude sur l'entretien de « noues » ? Moyens humains, moyens matériels, coût au m2 ?

Dieppe – 10/05/2021

Je vous joins quelques éléments qui répondrons j'espère à votre question. **Voir PJ**

4. Charte de l'espace public

Annemasse – 03/10/2023

La ville d'Annemasse souhaite améliorer la gestion de ses espaces publics. A ce titre, elle a la volonté de proposer une charte spécifique à l'ensemble des acteurs de la ville.

Avez-vous ce type d'expérience et avez un document à partager ?

Enghien-les-Bains – 06/10/2023

Sur la commune d'Enghien-les-Bains, nous sommes de plus en plus sollicités par certains administrés afin d'appliquer la verbalisation hors flagrants délits pour les dépôts sauvages.

En découle plusieurs questions :

- Les agents ont-ils le droit d'ouvrir les poubelles afin de trouver un nom, une adresse etc... (sachant que les poubelles sont considérées comme la continuité du domicile)
- Si oui, a-t-on le droit de verbaliser après avoir trouvé un indice dans une poubelle ?
- Y-a-t-il des textes de loi relatifs ? des jurisprudences ? Si oui, pourriez-vous nous les communiquer svp.

Pour les communes qui interviennent de manière coercitive contre les dépôts sauvages, pouvez-vous nous faire un retour d'expérience ?

Hazebrouck – 06/10/2023

Sur la commune d'Hazebrouck nous avons mis en place deux demi-journées de ramassage avec un agent de propreté et un ASVP qui lui seul ouvre les sacs pour y trouver noms ou adresses. En aucun cas nos agents de propreté n'ouvrent les sacs. En espérant avoir apporté une réponse à votre question.

Tours – 07/10/2023

Tu as en partie raison dans ton raisonnement il manque juste la mise en demeure à effectuer afin que la personne identifiée puisse se justifier afin tout type de facturation elle aura alors 10 jours pour y répondre. Ce qui permet alors dans ton raisonnement de pouvoir indiquer ta bonne foi et ainsi peut être éviter la facturation. La jurisprudence tu l'as avec la 2nd chambre d'appel de Douai qui date de février 2023 monsieur X contre la ville de Lille.

Nancy – 09/10/2023

À Nancy, nous avons porté la « facturation » pour enlèvement de sacs déposés en dehors des jours et heures prévus à 250€, avant de revenir à un courrier d'avertissement préalable. Les ouvertures de sacs étaient réalisées par des agents assermentés.

Nous ne constatons aucune récidive à la suite de l'envoi de ce courrier.

Outre un environnement juridique incertain, la facturation était très mal perçue, et concernait très souvent des populations fragiles.

Je peux, si vous le souhaitez, vous transmettre l'historique et les éléments qui nous ont conduit à prendre ces décisions.

Chambéry – 09/10/2023

A Chambéry, nous nous sommes basés sur l'Agglo pour la facturation à 219€ votée lors de la délibération sur les tarifs de la ville.

Chaque agent de maîtrise, agent de proximité et moi-même ouvrons les sacs et faisons des photos (nom et adresse, tas de sacs et une pour identifier clairement le site). Elles sont envoyées aux mairies de quartiers pour courrier d'avertissement et facturation si récidive. Si le tas est conséquent, c'est une facturation d'intervention à 550€. L'avantage de la facturation est qu'il n'y a pas besoin d'assermentation. Chacun est responsable de ses déchets jusqu'à leur élimination.

Mureaux – 09/10/2023

Aux Mureaux nous avons mis en place une alternative à la verbalisation qui effectivement n'aboutit quasiment jamais et qui fonctionne très bien.

Si le dépôt identifié se trouve devant un habitat individuel, nous prenons contact avec les personnes directement pour qu'ils évacuent leurs déchets.

Pour le cas d'un habitat collectif, effectivement cela peut être le fait d'un voisin malveillant. C'est pour cela que nous contactons directement le bailleur ou la copro concernée pour qu'ils fassent le nécessaire.

Ensuite à eu de s'arranger avec la personne identifiée.

Très souvent cela est refacturé directement dans les charges.

Via ce système sans verbalisation, nous avons obtenu de très bons résultats. Cela nous a permis de créer également un très bon relationnel et partenariat avec les bailleurs et les gestionnaires de copro ce qui fait que désormais, nous travaillons ensemble sur une problématique commune plutôt que de se renvoyer la balle.

5. Entretien des pistes cyclables

Le Chesney – 20/05/2021

En complément des envois sur les vitesses de déplacements : est-ce que l'un d'entre vous a des préconisations / un programme / fréquences spécifiques sur le nettoyage des pistes cyclables ?

Dans mes recherches je suis principalement tombé sur des sites d'usagés ou de sociétés, axés sur le volet juridique du « non-nettoyage ». Mais pas grand-chose sur la mise en pratique.

Paris – 21/05/2021

Vous trouverez en PJ un guide que nous avons réalisé sur le sujet.

- Fréquence : Elle est à adapter en fonction du renouvellement de souillures.
- Moyens à utiliser : Majoritairement des balayeuses de trottoirs (pour les pistes) avec un gabarit adapté.
- Vitesse d'avancement : Vu qu'une balayeuse travaille entre 4 et 6 km/h pas réellement de problèmes car les vélos vont toujours plus vite.

À noter que la mécanisation des pistes / bandes cyclables est permise par le code de la route.

6. Propreté sur les opérations événementielles (marché, brocante, ...)

Strasbourg Euro métropole – 27/05/2016

Le service Propreté Urbaine de l'Eurométropole de Strasbourg souhaiterait facturer l'ensemble des interventions de nettoyage exceptionnelles (braderie – marchés – animations sportives etc...)

Comment cela se passe-t-il dans les autres villes ? Qui facture quoi ?

Existe-t-il une facturation entre service ?

Merci pour vos éléments

Calais – 27/05/2016

A la ville de Calais, tout est pris en charge sans facturation même si l'idée de facturer est plus séduisante surtout pour inciter les organisateurs à respecter les lieux ...

Rennes – 27/05/2016

A Rennes nous réalisons ces prestations de nettoyage exceptionnel sans facturation.

Nîmes – 27/05/2016

A Nîmes, ces prestations sont incluses dans le DPGF de mon prestataire assumé financièrement par ma direction et sans répercussions vers d'autres services.

Lorient – 27/05/2016

A Lorient, ces prestations sont incluses au marché de nettoyage et donc réglées par la ville

Vincennes – 27/05/2016

A Vincennes c'est gratuit pour la plupart des manifestations mais nous avons instauré, pour certaines manifestations au centre-ville comme des brocantes, vide greniers... des droits de voirie au nombre de mètres linéaires utilisés.

Etterbeek – 27/05/2016

À Etterbeek (Bruxelles), nous fournissons du matériel (balais, sacs poubelle) et nous plaçons un container de 26 m³ à proximité des brocantes. Le nettoyage est pris en charge par l'organisateur de la brocante.

Nous avons également une réglementation nous permettant de sanctionner le responsable de la brocante en cas de manquement.

Le responsable fait un reportage photo horodaté le matin et le soir après la brocante en compagnie d'un agent communal. En cas de non respect, nous pouvons infliger des sanctions. Dans le cas de certaines brocantes où nous rencontrons des soucis, nous demandons une caution à l'organisateur et nous lui rendons si aucun problème.

En résumé, nous ne facturons rien et nous offrons une aide matérielle. Si le site n'est pas en bon état à la suite de la brocante, des sanctions financières sont infligées.

Pau – 27/05/2016

Pas de facturation à Pau non plus on assure à nos frais toutes ces prestations exceptionnelles

Villefranche-sur-Saône – 27/05/2016

La ville de Villefranche sur Saône prend en charge le nettoyage après chaque évènement

Massy – 27/05/2016

Aucune facturation particulière de notre part pour ce type de manifestations.

A la demande, nous pouvons fournir des moyens :

- Sacs poubelles
- Containers aériens ou à roulettes
- Bennes

Châteauroux – 27/05/2016

À Châteauroux, pas de facturation pour le moment, mais nous établissons pour chaque manifestation une estimation de notre intervention que nous transmettons au service événementiel.

Douai – 27/05/2016

A Douai aucune facturation, nous fournissons à la demande, conteneurs, corbeilles éphémères, sacs poubelles si besoin.

Avignon– 27/05/2016

A Avignon (92 000 hab), tout comme à Châteauroux, nous ne facturons rien mais nous établissons une estimation après coup de nos interventions. Les différentes estimations sont récapitulées dans un tableau annuel que nous transmettons au service Fêtes et Animations.

Metz – 27/05/2016

Pour la Ville de Metz, nous ne facturons que pour les manifestations privés (Brocantes, vide grenier, kermesse, promotion commerciale, etc.) nécessitant une intervention particulière ou supplémentaire par rapport à notre programme de nettoyage : interventions en horaires décalés ou mobilisant des moyens supplémentaires par rapport à l'organisation habituelle.

Pour les manifestations organisées par la Ville (Marathon, Metz plage, l'été du livre, fête de la mirabelle, Saint Nicolas, marché de Noël, etc.) nous ne transmettons que le bilan chiffré de nos prestations pour valorisation auprès des organisateurs et de la municipalité sans facturation.

Niort – 27/05/2016

A Niort, nous ne refacturons pas encore bien qu'une étude soit en cours pour les prestations de la ville fournies aux organisateurs privés (associations, club, vide greniers, brocantes, etc.). Nous demandons aussi aux organisateurs de rendre les lieux propres....

Pour les gros événements nécessitant beaucoup de moyens, un état nous est demandé par service (marathon, foire expo, fête foraine, etc.) pour connaître les moyens humains et matériels fournis, et donc le coût.

Blois – 30/05/2016

A Blois, pas de facturation pour les manifestations organisées par les services et le tissu associatif local, mais un état du coût que cela engendre et un suivi dans le temps pour identifier d'éventuels dérapages. Les organisateurs de manifestations privées sont invités à gérer leurs déchets eux-mêmes ; Lorsque cela n'est pas respecté, nous leur adressons un courrier d'avertissement avec un état des coûts de remise en état par le service, avec indication de facturation réelle si récidive à la prochaine manifestation. Ce dernier dispositif mis en œuvre récemment n'a pas encore été évalué.

Toulouse Métropole – 30/05/2016

Au Pôle Est de Toulouse Métropole, nous ne facturons pas le nettoyage des marchés de plein vent ni le nettoyage après les fêtes locales des communes de Toulouse Métropole.

Nantes – 30/05/2016

Sur Nantes, nous ne facturons aucune prestation de nettoyage sur les manifestations ou les marchés. Seules des interventions rendues nécessaires par un manque de l'organisateur peuvent donner lieu à une facturation occasionnelle. Exemple : lors du dernier marathon de Nantes, un bénévole zélé a jugé intelligent de recouvrir de peinture rose à l'aérosol toutes les émergences de voirie sur le parcours (bordures de trottoirs ou d'ilôts). Le nettoyage qui va être réalisé par un prestataire sera alors refacturé.

Brest Métropole – 30/05/2016

Oui la facturation de la fourniture des bacs pour les activités de la fête générant des déchets (ex : présence de commerçants, d'une buvette etc). Une prestation exceptionnelle de nettoyage (non prévue) ou bien sur un espace dit « non métropolitain » peut également être facturée. Les prestations de nettoyage réalisées après une fête organisée par la collectivité ne sont pas facturées.

Caen – 31/05/2016

A Caen, aucune facturation en place,
Néanmoins, nous procédons à une estimation du coût afin d'avoir une approche en interne,
Nous mettons à disposition des corbeilles, conteneurs et bennes selon les besoins nécessaires.

Saint-Brieuc – 01/06/2016

À Saint-Brieuc, aucune facturation pour les manifestations, les modalités sont décidées en amont et sont quelques fois sujets à conventions.

7. Gestion des espaces jardins et voirie au niveau de la propreté

Rennes – 28/06/2017

A Rennes tous les espaces verts qu'ils soient ouverts vers la voirie ou fermés (parcs clos) sont gérés par le service des jardins y compris sur la mission de propreté. Cette organisation pose parfois quelques soucis. Je vous cite un exemple précis qui illustre la problématique : un mail a été créé il y a quelques années. Cet espace comporte des espaces en enrobé qui sont entretenus par le service propreté et des espaces en pelouse qui sont entretenus par le service des jardins. Les agents du service propreté nettoient leurs espaces très tôt le matin. Le service des jardins intervient quant à lui en fin de matinée. La propreté globale de l'espace n'est donc pas assurée avant la fin de matinée, ce qui vis-à-vis des rennais n'est pas compréhensible. Il y a bien d'autres exemples de ce type sur l'espace public rennais ce qui est difficilement compréhensible par les Rennais.

Je souhaiterais savoir dans vos collectivités qui a en charge la propreté des espaces verts qu'ils soient fermés (parcs clos) ou ouverts vers la voirie : le service propreté ou le service des jardins ? Quelle est en quelques mots l'organisation mise en place pour assurer la propreté des espaces verts ?

Schaerbeek – 28/06/2017

Dans ma ville, à Schaerbeek (près de Bruxelles), ce problème s'est également posé il y a 15 ans. La question a été résolue très simplement, par une fusion des services « propreté » et « espaces verts », pour créer un grand service chargé de l'entretien de l'espace public. Désormais, ouvriers de propreté et jardiniers forment une même équipe, avec une même hiérarchie, et chacun a appris à respecter le travail de l'autre et à s'organiser au mieux pour une bonne collaboration.

Pau – 28/06/2017

A Pau, nous avons bien sûr la même problématique qu'à Rennes avec une absence de coordination entre les espaces verts et la propreté
Nous avons réorganisé les missions de la simple des manières :
La propreté assure le nettoyage de tout l'espace public (minéral et végétal) sauf dans les quatre grands parcs de la ville où la présence des jardiniers est quotidienne et donc ils assurent aussi la propreté et nous on n'y va pas
Par contre les jardiniers ramassent les déchets sur les espaces verts seulement avant la tonte pour ne pas éparpiller les déchets un peu partout
Depuis cette organisation au 1^{er} juillet 2016, nous n'avons plus de courrier d'incompréhension des riverains sur l'organisation des services

Niort – 28/06/2017

A Niort, depuis le 1^{er} janvier 2016, afin de pallier à ce qui est décrit dans le message de Rennes et pour éviter « ce n'est pas moi, c'est l'autre », le service propreté a repris l'ensemble de la propreté des espaces publics (voirie, espaces verts, etc.) à l'exception des espaces naturels.

Cette nouveauté s'est faite en même temps que la réorganisation de la propreté urbaine qui est devenue un service à part entière à ce moment-là. Les tournées de collectes des corbeilles ont donc été adaptées pour prendre en charge les espaces verts. La propreté des espaces verts a été estimée à 2 ETP / an que le service n'a pas obtenu.

Versailles– 28/06/2017

A Versailles, l'ensemble des espaces verts ouverts sont nettoyés par la propreté, cela concerne principalement les avenues arborés et les espaces verts ramassent les déchets avant les tontes. Pour ce qui est des espaces fermés (parcs et jardins), ils sont gérés entièrement par les EV.

Strasbourg métropole – 28/06/2017

Evidemment, à Strasbourg nous avons les mêmes problèmes.

Dans un premier temps, nous avons identifié les secteurs traités en régies et les secteurs traités en externalisation.

Il se trouve que les prestataires externes du service Propreté urbaine et ceux du service espaces verts et de nature sont les mêmes dans certains secteurs (entreprises issues de l'ESS).

Nous allons donc mettre en œuvre dans un premier temps un « Concept Global de Propreté » avec les prestataires externes qui opèrent dans un même secteur.

Le but étant qu'un seul opérateur intervienne sur un secteur en nettoyage de voirie et d'espace vert.

Pour les opérations qui sont réalisées en régie dans les autres secteurs, une coordination inter-service sera mise en place pour plus de lisibilité...et d'économie.

Enfin, à plus long terme, nous lancerons des marchés comprenant ce Concept Global de Propreté au moyen de groupement ou de marchés transversaux.

Le regroupement ou la fusion de services n'est pas à l'ordre du jour.

Grenoble – 28/06/2017

Sur Grenoble nous sommes confrontés à la même problématique.

Une cartographie précise des périmètres d'intervention existe, mais hélas, la pratique montre une différence de traitement des espaces dans le temps et d'un point de vue « niveau de service ».

Une réflexion est menée conjointement par les services EV et PU, depuis l'apparition d'indicateurs mettant en exergue que les jardiniers effectuent plus de nettoyage que de missions EV.

Les Mureaux – 28/06/2017

Pour la ville des Mureaux, ce sont les agents propreté qui s'occupe du nettoyage aussi bien de la voirie que des espaces verts (fermés ou non).

Angoulême – 28/06/2018

Comme suite, sur Angoulême, nous avons pris de parti de regrouper les deux services en un seul service Environnement. Les équipes EV et Pu sont sectorisées et placées sous la responsabilité du même responsable qui est soit spécialisé dans le domaine des jardins ou de la propreté et il a un adjoint terrain de la spécialité complémentaire.

Cette organisation est très récente (1 an), il est encore tôt pour juger pleinement de son efficacité d'autant qu'il faut faire face en parallèle à des diminutions d'effectifs.

Avignon – 28/06/2018

Pour Avignon la réflexion en cours est de fonctionner par métier et de mutualiser le mobilier. La présence des deux directions dans un même département facilite cette opération.

Ainsi à terme le service propreté aura en charge l'ensemble des espaces publics, le service espaces verts conservant la partie technique mais pouvant être amené lors de ces interventions sur site à faire du correctif en propreté.

Massy - 28/06/2018

Chez nous aussi séparation entre EV et PU.

D'une façon générale la PU n'intervient pas dans les espaces verts fermés sauf renfort lors de manifestations de masse.

Sur tous les autres espaces, nous intervenons en partie pour assurer la propreté. Les déchets visibles sur les bouts de pelouse sont le plus souvent enlevés avec le passage du patrouilleur. Pour les poubelles de ville, il y a aussi séparation. Une clause du marché du prestataire EV stipule une couleur particulière des sacs poubelles pour éviter les confusions et le ramassage.

Depuis que cette clause est respectée, il y a moins de litige.

Douai– 28/06/2018

Bonjour, pour la ville de Douai les espaces verts et la propreté urbaine sont regroupés sous la direction des Jardins et du Cadre de vie. Le service de la propreté assure le nettoyage de tout l'espace public sauf dans les parcs de la ville où il y a présence de jardiniers. Les agents espaces verts quant à eux ramassent les déchets sur les espaces engazonnés et dans les massifs lors des entretiens ou des tontes.

Viroflay – 29/06/2018

A Viroflay, le service Espaces Vert et le service propreté dépendent de la direction Environnement et Propreté.

Les espaces verts clos et ouverts sont entretenus et nettoyés par les agents du service Espaces Verts et par le prestataire espaces verts, chacun sur les secteurs qui leur incombent. Le nettoyage de la voirie est effectué par le prestataire en charge de nettoyage de la voirie.

Cependant les différents intervenants ont pour mission de travailler en collaboration et en parfaite coordination.

Le nettoyage de certains espaces verts et de certaines voiries est donc réalisé conjointement pour une meilleure efficacité.

Saint-Brieuc – 28/06/2018

A Saint-Brieuc, le principe est le même, chacun sur son secteur. Pour autant, des actions communes peuvent être mises en place rapidement par les responsables des 2 services. La collaboration reste le mot d'ordre entre EV et PU.

Romans-sur-Isère – 11/04/2022

Notre service espaces verts a des demandes de plus en plus fréquentes de riverains qui souhaitent semer devant chez eux.

Ce sujet sera travaillé en collaboration avec la direction attractivité par la mise en place d'une charte de végétalisation mais je souhaitais avoir vos retours sur le sujet car au sein de notre collectivité, c'est le service propreté urbaine qui désherbe le linéaire.

Avez-vous autorisé au sein de vos collectivités ce type de demande ?

cela vous semble-t-il possible que les agents ne désherbent pas certaines portions de rue ? quel moyen avez-vous mis en place : panneau ? cartographie ?

Nous pensons de notre côté à des bacs provisoires qui délimiteraient les zones...

Pour information, nous évitons aujourd'hui dans le cadre du désherbage d'arracher les roses trémières

Dieppe – 11/04/2022

A Dieppe, le désherbage est réalisé par la propreté et les espaces verts. Depuis quelques temps maintenant un projet de fleurissement participatif émerge doucement mais sûrement.

Pour ce faire, il faut que le propriétaire se fasse connaître auprès de nos services signe une charte en s'engageant à entretenir son pied de mur.

Lors des opérations de désherbage, nous faisons un rappel que certaines devantures ne sont pas à désherber; De plus un logo est posé sur les parcelles concernées.

Parfois il arrive que des agents coupent alors qu'il ne faudrait pas mais ça arrive de moins en moins. Je met en PJ quelques documents concernant l'opération "des fleurs dans ma rue"

(pièces jointes)

Nîmes – 11/04/2022

A Nîmes, nous avons mis en place depuis quelque années le permis de végétaliser autorisant, sous certaines conditions, l'installation de bacs ou pots sur le domaine public.

Nous n'acceptons pas la découpe de revêtements.

Je vous joins notre charte et le permis que doivent signer les demandeurs.

Metz – 11/04/2022

Pour la Ville de Metz, c'est le pôle Parcs et Jardins qui établit des conventions avec les riverains qui souhaitent végétaliser leurs pieds de résidence.

La convention définit les responsabilités entre l'habitant et la Ville et les bonnes pratiques à mettre en œuvre.

Dans le cadre de la convention, service de la voirie découpe les revêtements de sol sur une largeur équivalente à 2 pavés. Le pôle parcs et jardins prépare le sol pour que le riverain puisse ensemer. Le pôle pose également une lisse basse pour protéger les plantations.

La lisse avait été demandé par le pôle propreté urbaine afin de protéger les plantations lors des opérations de balayage, lavage et salage mécanique des voiries et trottoirs.

Le pôle Propreté urbaine est informé des conventions afin d'éviter les désherbages involontaires, mais la présence de la lisse est une bonne indication de terrain.

Le riverain à la charge des plantations et de leurs entretiens.

Nos collègues des parcs et jardins réfléchissent à une signalétique pour mettre en valeur les plantations ou la végétation spontanée qui s'y développent.

Montpellier– 11/04/2022

La ville de Montpellier a mis en place un Bon de Végétalisation, dispositif dans le cadre du programme Montpellier Ville Nature. Son objectif est d'accompagner le citoyen dans son projet de végétalisation de l'espace public. Il consiste à l'implantation d'un espace de culture sur la voie publique, à proximité de votre domicile avec différentes formes selon les plantations souhaitées.

Vous pouvez télécharger le guide réalisé pour accompagner le projet.

<https://www.montpellier.fr/4396-bon-de-vegetalisation.htm>

En parallèle, sur la Métropole de Montpellier, nous avons déjà des espaces plantés par les riverains (arbustes, iris, plantes méditerranéennes...). La difficulté est d'éviter que les prestataires ne les débroussaillent. Souvent c'est le cas.....

Dans les 2 cas, il est indispensable d'avoir un inventaire ou une cartographie de ces espaces afin d'éviter de les débroussailler et d'accompagner les participants pour être certain qu'un entretien soit fait.

Les bacs demandent un budget, parfois plus de place sur le trottoir (largeur de passage) et également un arrosage plus important qu'en pleine terre.

Dans un village en Bourgogne, nous avons planté sur l'ensemble des trottoirs par l'intermédiaire d'une association qui gérait l'entretien. Malheureusement, avec le temps, le bénévolat apparait comme de plus en plus difficile et l'entretien ne se fait plus aussi régulièrement.

<https://www.facebook.com/arransunvillagejardin/>

<https://www.francebleu.fr/cote-d-or-arrans-veut-devenir-un-immense-jardin-1425582000>

8. Procédure hivernale - Fourniture en sel

Versailles – 04/06/2021

Je travaille actuellement au renouvellement de notre marché de fourniture de sel en vrac et en sac.

Que préconisez-vous en terme de sel :

- marin / de mine
- classe A / B
- granulométrie
- humidité

Aussi bien pour l'utilisation des déneigeuses que des épanduses à la main et que cela évite de se colmater et de faire de gros amalgames. Quels sont vos fournisseurs ?

Metz – 04/06/2021

Pour la Ville de Metz nous utilisons :

Sel de déneigement en vrac granularité : sel moyen teneur en chlorures : B (>91% NaCl) teneur en eau : demi-sec <2% selon norme NF EN 16811-1 livraison en vrac par camion complet de 28/32T
--

Sel de mer granularité : sel moyen teneur en chlorures: A >98%, humide <6% selon norme NF EN 16811-1 livraison en vrac par camion complet de 28/32T

Le sel B est utilisé pour les saleuses et les épandeurs manuels. Le sel de mer est utilisé pour la station de saumure afin d'éviter le dépôts d'impuretés en fond de cuve et la création de motte. La qualité de sel dépend également des conditions de stockage, sur Metz le sel est stocké en extérieur sous abris. Pour moi, le classe A est intéressant surtout si l'on ne pas de résidus blanchâtres (impuretés) suite au salage, notamment sur des revêtement en pierre.

Voiron – 07/06/2021

En ce qui me concerne, nous utilisons actuellement du sel de gemme, mais dans ma collectivité précédente, nous utilisions du sel de mer, plus onéreux, mais pour moi, plus régulier que le sel de gemme. Le sel de gemme est plus fin, donc plus de poussière volatile qui se dépose sur les véhicules et les végétaux.

9. Revêtement granit - Nettoyement

Montpellier métropole – 07/09/2021

Montpellier vient de lancer un projet ambitieux : la rénovation de la Place de la Comédie. (+ de 13 500m²)

L'un des objectifs de la rénovation est de changer la nature du sol car le calcaire actuel est trop glissant.

Une étude approfondie des matériaux disponibles a été menée. Elle a conduit à privilégier le choix du granit : il est résistant aux chocs et au gel, possède une très bonne tenue dans le temps, une glissance bien moindre que celle du calcaire et sa couleur est en lien avec le patrimoine montpelliérain.

Nous avons effectué des test sur 4 granits : (soda, peinture, chewing gum, huile de moteur usagée, huile hydraulique, peinture.)

- Granit beige Lisero
- Granit beige Sylvester Mar
- Granit gris Ale
- Granit beige / gris Monica.

Les résultats ne sont pas satisfaisants.

Toulon métropole – 07/09/2021

N'importe quelle pierre que vous utiliserez sera poreuse et par conséquent sera salie dans le temps en profondeur. Pour pouvoir lutter contre ce type de désagréments, il faudra faire de l'aérogommage avec un abrasif naturel pour retrouver une pierre toute neuve. La meilleure solution de prévention est d'utiliser un produit qui va boucher toutes les pores de surface de la pierre. Ainsi les salissures resteront en surface et la place sera beaucoup plus facile à nettoyer. La durée d'efficacité est différente selon le produit, selon le nombre de nettoyage effectué chaque année, la fréquentation... Ce type de produit est généralement aussi efficace contre les tags : l'enlèvement est beaucoup plus facile.

Ajaccio – 08/09/2021

La ville d'Ajaccio est en train de rénover les trottoirs de son artère principale avec un dallage granit gris clair très salissant. La surface très importante (8500m²) ne permettant pas de procéder régulièrement à un nettoyage profond de la pierre, nous avons opté pour l'application d'un produit imperméabilisant, le Sacerlift de Colas.

Arpajon – 30/09/2021

A Arpajon, nous avons posé du pavé grès sur les trottoirs du centre-ville.

Au regard des salissures, nous avons traité avec le produit hydro-minéral (nettoyage + perméabilisant). Le résultat sur le nettoyage n'est pas convaincant, le perméabilisant est intéressant mais nécessite de refaire la manip, régulièrement.